



RÉUNIONS PUBLIQUES*



Quel aménagement du territoire pour demain ?

INFORMATIONS ET ÉCHANGES SUR

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

VILLENEUVE D'AVEYRON

MERCREDI SEPTEMBRE 18h30

salle des fêtes

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

MERCREDI SEPTEMBRE 18h30

salle de la Madeleine

SANVENSA

MARDI
SEPTEMBRE
18h30

salle des fêtes

VISIOCONFERENCE

7 JEUDI OCTOBRE 18h30

www.ouestaveyron.fr/plui

* sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

De quoi s'agit-il?

- Le PLUi fixe les grandes orientations de développement spatial du territoire pour les 10 prochaines années, en prenant en compte les spécificités de chaque commune.
- Il définit les règles de construction et d'occupation des sols : espaces urbains, équipements publics, zones économiques, secteurs agricoles et naturels, infrastructures de transports, secteurs de protection du patrimoine...
- Une fois approuvé, il remplacera les documents existants et sera le cadre règlementaire pour toute demande d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, d'aménager, déclaration de travaux...

Quels sont les objectifs?

- Planifier le développement du territoire à une échelle intercommunale plus cohérente.
- Répondre aux enjeux actuels (développement économique, déplacement, habitat et environnement), qui dépassent les limites communales et nécessitent une mutualisation de moyens,
- Harmoniser les politiques publiques, en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Quel est le calendrier ?

Quelle est la

Quel territoire

voulons-nous?

Quelles rèales

Qu'en pensent les

partenaires et

habitants?

communes ?

situation actuelle

Qui est concerné ?
Chaque habitant de l'intercommunalité est concerné!

AMBEYRAC - BOR ET BAR - FOISSAC LA CAPELLE-BALAGUIER - LA FOUILLADE LA ROUQUETTE - LARAMIERE - LUNAC MALEVILLE - MARTIEL - MONTEILS - MONTSALES -

MORLHON-LE-HAUT - NAJAC - NAUSSAC OLS-ET-RINHODES- PROMILHANES SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC - SAINTE-CROIX -

SAINT-ANDRE-DE-NAJAC - SAINTE-CROIX SAINT-IGEST - SAINT-REMY - SALLES-COURBATIES -

SANVENSA - SAUJAC - SAVIGNAC -

TONLONJAC - VAILHOURLES-VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE -VILLENEUVE D'AVEYRON - enquête publique Automne 2022

Consultation et

Diagnostic territorial

Projet d'Aménagement et

de Développement Durables

Réglement et zonage

2018-2020

2021-2022

PADD

Approbation en Conseil Communautaire Début 2023

Comment participer?



Par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président de Ouest Aveyron Communauté Bâtiment INTERACTIS Chemin de Treize Pierres 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE



Par mail: plui@ouestaveyron.fr



Sur le registre de concertation à disposition au siège de la Communauté de Communes



Pendant les réunions publiques

www.ouestaveyron.fr - contact : plui@ouestaveyron.fr ou 05 65 65 08 16